

CAE

CONTRAT D'ACCES A L'EMPLOI

AIDE DE FORMATION ET DE MISE A L'EMPLOI MESURE DE FORMATION EN ALTERNANCE SPECIFIQUE REGION CENTRE

Après une période expérimentale à TOURS, la Région Centre décide de poursuivre et de développer cette mesure d'aide à la formation et de mise à l'emploi.

➤ **Stage de 6 mois en entreprise suivi d'une embauche** obligatoire par la même entreprise en **CDI à temps plein**.

➤ **Bénéficiaires** : Demandeurs d'emplois ayant plus de 5 mois d'inscription ANPE
Pouvant prétendre à l'AFR (Allocation Formation Reclassement)

Durant 6 mois, le bénéficiaire est stagiaire de la formation professionnelle, rémunéré par l'AFR (financement ETAT et ASSEDIC).

Objectif : le rendre totalement opérationnel par une formation adaptée.

Cette **mesure** de formation en alternance **s'adresse à tous les employeurs cotisant à l'UNEDIC** (Entreprises et associations) et n'ayant pas licencié (motif économique) dans les 6 derniers mois.

Le CAE comprend systématiquement :

- La désignation d'un tuteur dans l'entreprise
- La réalisation d'un bilan débouchant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation (de 120 à 200 heures, pris en charge dans le cadre du chèque formation) et l'assurance d'un suivi tout au long de la première année.

⊖ **LE CAE N'EST PAS CUMULABLE AVEC LES AUTRES AIDES REGIONALES ET LES AIDES NATIONALES.**

RESUME :

Tout demandeur emploi \geq 5 mois d'inscription ANPE

Bénéficiaire d'AUD,

Tout employeur cotisant à l'UNEDIC,

Stage de 6 mois suivi d'une embauche obligatoire en CDI

Rémunération par AFR

Tutorat

Bilan et mise en œuvre d'un plan de formation de 120 à 200 h

Suivi 1^{ère} année